



SWISS FENCING

Une personne est victime d'un incident et le signale à la personne de contact au sein du club.

La personne de contact/le responsable éthique consigne l'incident par écrit...

et le responsable contacté implique la présidence, la direction et son supérieur hiérarchique

La direction/le comité informe SSI

Le responsable pédagogique confronte la « personne accusée » et lui permet de donner son avis **par écrit**.

Information présidence et direction --> Discussion sur la suite de la procédure

La suite de la procédure sera proposée au comité directeur (SF).

Le comité directeur (SF) décide des sanctions.

La sanction est communiquée en concertation avec le responsable de la communication.

- aux associations
- Aux personnes concernées
- Au SSI

Rédiger une lettre aux personnes concernées pour leur exprimer vos regrets concernant l'incident et leur expliquer comment cela pourra être évité à l'avenir.

Processus en cas d'incidents (violation de l'intégrité)

Les 9 principes de la charte d'éthique du sport par Swiss Olympic

Traiter toutes les
personnes de manière
égale

Promouvoir l'harmonie
du sport avec
l'environnement social

Renforcer le partage des
responsabilités

Respecter pleinement les
sportifs au lieu de les
surmener

Eduquer à une attitude
sociale juste et à un
comportement
responsable envers
l'environnement

S'opposer à la violence, à
l'exploitation et au
harcèlement sexuel

S'opposer au dopage et à
la drogue

Renoncer au tabac et à
l'alcool pendant le sport

S'opposer à toute forme
de corruption